

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



LEXORIZ

Version 2.0

Date de révision 02.01.2013

Date d'impression 03.01.2013

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : LEXORIZ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Nufarm S.A.S
28 boulevard Zéphirin Camélinat
92230 Gennevilliers
Téléphone : +330140855050
Téléfax : +330147922545
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : FDS@fr.nufarm.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nufarm S.A.S. : 01 40 85 51 15
Organisme Français INRS : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Irritant R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Dangereux pour l'environnement R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE: 1999/45/CE

Symboles de danger :



Xi - Irritant



N - Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R :

R43

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53

Très toxique pour les organismes

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



LEXORIZ

Version 2.0

Date de révision 02.01.2013

Date d'impression 03.01.2013

Phrase(s) S

: S36/37

S60

S61

SP 1

aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Suspension concentrée pour traitement des semences (FS)

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
tolclofos-méthyle	57018-04-9 260-515-3	Xi; R43 N; R50-R53	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	50 %

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



LEXORIZ

Version 2.0

Date de révision 02.01.2013

Date d'impression 03.01.2013

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.
Ne PAS faire vomir.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traitement symptomatique

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé. En cas d'incendie, il peut se former (CO_x).
- Produits de combustion dangereux :

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel : Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



LEXORIZ

Version 2.0

Date de révision 02.01.2013

Date d'impression 03.01.2013

préposé à la lutte contre le feu

autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel ...).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker à une température supérieure à 0°C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



LEXORIZ

Version 2.0

Date de révision 02.01.2013

Date d'impression 03.01.2013

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux en commun pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun(e)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

non applicable

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : Gants en nitrile

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : Blanchâtre

Odeur : légère

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



LEXORIZ

Version 2.0

Date de révision 02.01.2013

Date d'impression 03.01.2013

Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: 7,76, Concentration: 10,00 g/l Méthode: CIPAC MT75.2
Point/intervalle de fusion	: donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: donnée non disponible
Point d'éclair	: donnée non disponible
Taux d'évaporation	: non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: négligeable
Densité de vapeur relative	: non applicable
Densité relative	: donnée non disponible
Densité	: 1,2 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	: dispersable
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: 532 °C Méthode: EEC A15
Température d'inflammation	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non-explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

9.2 Autres informations

Tension superficielle : 41,9 mN/m

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



LEXORIZ

Version 2.0

Date de révision 02.01.2013

Date d'impression 03.01.2013

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : donnée non disponible

Autres informations : donnée non disponible

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : **CL50 : > 1,07 mg/l**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 403**
Concentration maximale que l'on puisse obtenir techniquement

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal rat: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Pas d'irritation de la peau
Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: Pas d'irritation des yeux
Méthode: OCDE Ligne directrice 405

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



LEXORIZ

Version 2.0

Date de révision 02.01.2013

Date d'impression 03.01.2013

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: **N'a pas d'effet sensibilisant.**
Méthode: **Buehler Test**

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : donnée non disponible

Cancérogénicité : Espèce: donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Remarques: donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Remarques: donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour le poisson : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 60 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Test sur la matière active

Toxicité pour les algues : CE50b (Scenedesmus subspicatus): 1,3 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50r : > 3,4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Test sur la matière active

Toxicité pour les organismes terrestres : **DL50: > 7.554 mg/kg**
Espèce: **Anas platyrhynchos (Canard colvert)**

DL50: > 11.364 mg/kg
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50: 508,5 µg/abeille, contact
Durée d'exposition: 1 jr
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

DL50: 300,9 µg/abeille, orale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



LEXORIZ

Version 2.0

Date de révision 02.01.2013

Date d'impression 03.01.2013

Durée d'exposition: 1 jr
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : donnée non disponible

Elimination physico-chimique : donnée non disponible

Composants:

tolclofos-méthyle :

Biodégradabilité : aérobique
Méthode: OCDE Ligne directrice 301
Non facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : donnée non disponible

Composants:

tolclofos-méthyle :

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Durée d'exposition: 28 jr
Facteur de bioconcentration (FBC): 670

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 4,56
Méthode: OCDE Ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : donnée non disponible

Tension superficielle : 41,9 mN/m

Composants:

tolclofos-méthyle :

Répartition entre les
compartiments : Adsorption/Sol
Koc: 1649 - 6139
environnementaux : faible mobilité dans le sol, immobile

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation : Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique : Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



LEXORIZ

Version 2.0

Date de révision 02.01.2013

Date d'impression 03.01.2013

supplémentaire

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit** : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Les emballages commerciaux peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.
- Emballages contaminés** : Ne pas réutiliser des récipients vides.
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.
- Les reliquats de produit peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

- ADR** : 3082
IMDG : 3082
IATA : 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

- ADR** : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (tolclofos-methyl)
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID,
N.O.S.
IATA : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID,
N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR** : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

- ADR**
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (E)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



LEXORIZ

Version 2.0

Date de révision 02.01.2013

Date d'impression 03.01.2013

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
No EMS Numéro : F-A,S-F

IATA

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1172

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

Aquatic Acute Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic Toxicité chronique pour le milieu aquatique
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Texte complet pour phrase H

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



LEXORIZ

Version 2.0

Date de révision 02.01.2013

Date d'impression 03.01.2013

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Autres informations : Les modifications sont marquées sur le bord gauche par : II
Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.